

PROCÈS VERBAL DE VISITE

Archidiaconé d *Lezou*

DE LA PAROISSE DE *Sirzen*

Seigneur *M^r le Duc
de Rohan*

L'AN mil sept cent soixante-*huit* le *2^e*me du mois de *juillet*
Nous *Jean Baptiste René d'Andigné Secrétaire
général de Lezou*

Patron
l'ordinaire

Justice Royale
les neufs

Nous sommes transportés en l'Eglise Paroissiale de *Sirzen*
le 2^e jour pour y faire notre Visite, suivant notre Mandement
du *10* du mois de *may* de la présente année, envoyé trois
semaines auparavant au Sieur Recteur de ladite Paroisse; où étant
arrivé, & ayant fait les Prières & Cérémonies qui s'observent en
pareil cas, Nous avons procédé à ladite Visite ainsi qu'il suit.

Nous avons visité

Le Tabernacle, *en état*

Décimateurs
M^r le vicaire

Le Saint Ciboire, *en état*

Le grand Autel, *en état*

Adresse des Lettres
par l'ordonnance

Les Fonts Baptismaux, *en état*

Les Vases des Saintes Huiles, *en état*

Nombre des Communians

4600

Les Autels, *en état, excepté l'autel de Ste Marguerite
qui est interdit,*

Recteur *M^r de Trengue*

Les Confessionnaux, *en état*

Curé
*M^r de
roux
et quousale*

La Chaire, *en état*

Prêtres

La Charpente & Couverture de l'Eglise, *on y travaille
dans certaines parties*

*M^r de
mieu
le gal
bihan
chisan*

Les Murs, *en état*

Suite des Prêtres
plus

Les Vitres, *en état*

Les Images & Tableaux, *en état*

Les Bancs, *en état*

Marguilliers ou Trésoriers
sortis de Charge qui n'ont
pas rendu leurs Comptes

Le Cimetière, *en état*

*ils ont tous rendu
leurs comptes*

La Sacristie, *en état*

*francs le vieux ancien
fabrique de St cadu na
pourait rendu de compte ou a
désa donné une ordonnance
a cet effet le dit fabrique
na pas voulu y obtempérer*

Les Vases sacrés, *en état*

Marguilliers en Charge

Les Ornaments, *en état*

Le Linge, *en état*

Chapelles fondées en titre
de Bénéfices.

point

Les Livres, *en état*

Titulaires desd. Chapelles

point

Les Registres de Baptême, *en état*

Patron

point

Revenu

point

Le Tableau des Fondations, *en état*

Charges desdites Chapelles,
& si elles sont acquittées,
pour

NOUS avons demandé ensuite que l'on Nous représentât les
Comptes du Revenu temporel de ladite Église, par l'examen
duquel il Nous a paru qu'elle jouit de

de Revenu fixe, ci.....	<i>200th l.</i>	f.	d.
sur lequel Revenu le Trésor paie pour l'acquit des Fondations la somme de..	<i>800th l.</i>	f.	d.

Chapelles Domestiques,

*il y en a deux
elles sont interdites*

Déduction faite desdites sommes, reste *100th*

Le Compte dudit Trésor, *en châl*

Argent comptant restant audit Trésor. *rien*

Les Titres & Papiers du Trésor, *en châl*

Inventaire des Titres & Papiers, *en châl*

Coffre à trois clefs, *en châl*

Confrairies, *elles sont exactement dénommées*

Dont & de ce que dessus Nous avons dressé le présent Procès
verbal, pour servir & valoir ce que de raison, les jour & an
ci-dessus, & avons signé. *Seigneur de la Roche*